Occupation du domaine public

Le stationnement d’un camion de déménagement ou la pose d’une benne ou d’un échafaudage sur la route… doivent faire l’objet d’une demande d’autorisation préalable adressée au maire mais déposée auprès de la police municipale 15 jours avant minimum. Cette demande doit préciser l’adresse, la nature et la durée de l’occupation du domaine public.

Contact

Police municipale, 20 rue d'Aval-Eau, 95270 Asnières-sur-Oise. Tél. : 06 08 58 67 70